



Plainte contre collège privé

Par **sofairy**, le **06/04/2015** à **20:50**

Bonjour, Mon fils a subi il y a environ 10 jours, une agression sexuelle au sein de l'internat du collège privé où il est scolarisé. Nous avons porté plainte avec son père contre l'agresseur. La direction du collège nous a appris ensuite que c'était une récidive et qu'ils allaient exclure l'élève concerné. à ce moment précis la direction n'avait pas contacté la police, et nous supposons qu'elle n'avait pas non plus prévenu la cellule de signalement et l'inspection académique comme il se doit d'être fait dans ces cas là. à ce jour aucune disposition n'a été prise non plus concernant un suivi psychologique pour mon fils ! j'ai su aussi que les faits avaient été cachés aux professeurs qui ont été mis au courant de l'exclusion de l'élève sans raison !...je compte alors porter plainte contre l'établissement (petite précision :le directeur sera à la retraite en fin d'année scolaire)je souhaite malgré tout y laisser mon fils pour ses études... quelles sont dans ce cas précis les meilleures démarches à entreprendre ? dois-je passer par un avocat ou faire une seconde plainte en ajout au 1er dossier ? et enfin peut-on s'opposer à la réinscription de mon fils ? merci